

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 635.540, un actif net de D : 633.378 et un bénéfice de la période de D : 21.223.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 25 octobre 2024

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	395 026	481 991	374 486
Actions et droits rattachés		61 446	45	45
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	26 962	347 068
Obligations et valeurs assimilées		333 580	454 984	27 374
Placements monétaires et disponibilités		240 512	228 535	193 311
Placements monétaires	5	240 512	228 535	193 311
Créances d'exploitation		2	33	3
TOTAL ACTIF		635 540	710 559	567 799
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	987	1 940	581
Autres créditeurs divers	7	1 175	1 105	1 233
TOTAL PASSIF		2 162	3 044	1 814
ACTIF NET				
Capital	8	614 226	689 989	547 090
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		19 152	17 526	18 895
ACTIF NET		633 378	707 515	565 985
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		635 540	710 559	567 799

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Période du 01/07 au 30/09/2023	Période du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Revenus du portefeuille-titres	9	8 050	15 965	6 201	21 440	26 651
Revenus des actions		2 450	2 453	3	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 600	13 511	6 198	21 437	26 648
Revenus des placements monétaires	10	2 638	7 634	2 460	5 095	7 594
Revenus des prises en pension	11	6 629	6 629	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 317	30 228	8 661	26 535	34 245
Charges de gestion des placements	12	(3 089)	(6 167)	(2 154)	(6 587)	(8 436)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 228	24 061	6 507	19 948	25 809
Autres charges	13	(433)	(876)	(334)	(932)	(1 193)
Contribution Sociale de Solidarité		(350)	(500)	(130)	(500)	(600)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 445	22 685	6 042	18 515	24 016
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 448)	(3 533)	(244)	(990)	(5 121)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 997	19 152	5 799	17 526	18 895
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 448	3 533	244	990	5 121
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 797	(884)	1 278	152	(4 853)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		2 981	10 663	167	4 352	10 502
RESULTAT DE LA PERIODE		21 223	32 464	7 487	23 019	29 665

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>21 223</u>	<u>32 464</u>	<u>7 487</u>	<u>23 019</u>	<u>29 665</u>
Résultat d'exploitation	13 445	22 685	6 042	18 515	24 016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 797	(884)	1 278	152	(4 853)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<u>2 981</u>	<u>10 663</u>	<u>167</u>	<u>4 352</u>	<u>10 502</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>45 268</u>	<u>34 929</u>	<u>(9 204)</u>	<u>(166 170)</u>	<u>(314 346)</u>
Souscriptions					
- Capital	481 224	1 549 582	305 332	967 159	1 395 950
- Régularisation des sommes non distribuables	18 676	57 031	10 778	32 564	48 611
- Régularisation des sommes distribuables	9 398	16 508	5 856	11 812	23 934
Rachats					
- Capital	(430 892)	(1 510 366)	(313 969)	(1 127 166)	(1 694 769)
- Régularisation des sommes non distribuables	(19 292)	(57 785)	(11 101)	(37 738)	(59 018)
- Régularisation des sommes distribuables	<u>(13 846)</u>	<u>(20 041)</u>	<u>(6 100)</u>	<u>(12 802)</u>	<u>(29 054)</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>66 491</u>	<u>67 393</u>	<u>(1 717)</u>	<u>(143 151)</u>	<u>(284 681)</u>
ACTIF NET					
En début de période	566 887	565 985	709 232	850 666	850 666
En fin de période	633 378	633 378	707 515	707 515	565 985
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	7 763	7 924	10 143	12 421	12 421
En fin de période	8 492	8 492	10 013	10 013	7 924
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>74,585</u>	<u>74,585</u>	<u>70,660</u>	<u>70,660</u>	<u>71,427</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>2,14%</u>	<u>4,42%</u>	<u>1,05%</u>	<u>3,17%</u>	<u>4,29%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas,

une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou

moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2024, à D : 395.026 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		55 964	61 446	9,70%
TN000727001 0	TPR	9	27	50	0,01%
TN0007670011	DELICE HOLDING	4 083	55 937	61 396	9,69%
	Obligations et valeurs assimilées		314 544	333 580	52,67%
	Obligations des sociétés		222 644	232 042	36,64%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	400	40 000	43 385	6,85%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	90	9 000	9 778	1,54%
TN00036000640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	2 300	46 000	48 270	7,62%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	2 144	2 402	0,38%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	18 000	18 032	2,85%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	40 000	40 644	6,42%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	1 250	50 000	51 944	8,20%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	17 500	17 587	2,78%
	Bons du Trésor Assimilables		91 900	101 538	16,03%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	101 538	16,03%
	Total		370 507	395 026	62,37%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				62,16%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2024 à D : 240.512 , contre D : 228.535 au 30.09.2023, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net
	BTCT	135 000	123 751	128 759	20,33%
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025 - 8,99 %	80 000	73 334	76 090	12,01%
TNUEJGZNL629	BTC 52 SEMAINES 11/02/2025 - 8,99 %	55 000	50 417	52 669	8,32%
	Dépôt à vue		111 366	111 753	17,64%
	Amen bank pasteur		111 366	111 753	17,64%
	Total général		235 117	240 512	37,97%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				37,84%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2024 à D : 987, contre D : 1.940 au 30.09.2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	247	485	132
Distributeur	740	1 454	449
Total	987	1 940	581

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2024 à D : 1.175 , contre D : 1.105 au 30.09.2023, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	83	58	48
Retenues à la source à payer	109	216	65
TCL	13	38	6
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	671	495	714
Contribution sociale de solidarité	299	299	400
Total	1 175	1 105	1 233

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	547 090
Nombre de titres	7 924
Nombre d'actionnaires	669

Souscriptions réalisées

Montant	1 549 582
Nombre de titres émis	22 444
Nombre d'actionnaires nouveaux	41

Rachats effectués

Montant	(1 510 366)
Nombre de titres rachetés	(21 876)
Nombre d'actionnaires sortants	(68)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(884)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	10 663
Régularisation des sommes non distribuables	(2 108)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	18 895
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	1 354

Capital au 30-09-2024

Montant	614 226
Nombre de titres	8 492
Nombre d'actionnaires	642

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 8.050, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2024, contre D : 6.201 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2023 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Revenus des actions					
- Dividendes	2 450	2 453	3	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	4 307	6 855	939	4 155	5 252
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 293	6 656	5 259	17 282	21 396
TOTAL	8 050	15 965	6 201	21 440	26 651

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2024 à D : 2.638, contre D : 2.460 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2023 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2024 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	386	1 325	507	1 532	2 033
Intérêts des BTCT	2 252	6 309	1 953	3 563	5 561
TOTAL	2 638	7 634	2 460	5 095	7 594

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2024 à D : 6.629, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2023, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Intérêts des pensions livrées	6 629	6 629	-	-	-
TOTAL	6 629	6 629	-	-	-

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2024 à D : 3.089 contre D : 2.154 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Commission de gestion	772	1 542	539	1 647	2 109
Commission de distribution	2 316	4 625	1 615	4 940	6 327
TOTAL	3 089	6 167	2 154	6 587	8 436

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.07 au 30.09.2024 à D : 433 contre D : 334 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Redevance CMF	259	518	182	554	709
TCL	44	92	22	75	107
Autres	130	266	131	304	378
TOTAL	433	876	334	932	1 193

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à "TUNISIE VALEURS".

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.